



Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT

41 ALLEE DES DEUX FERMES

76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021



NORMECO
Cabinet d'Expertise Comptable et de Conseil
18 bis Rue Alfred Kastler - 76130 Mont-Saint-Aignan

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EFFECTUES

Dans le cadre de la mission d'établissement de vos états déclaratifs pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, et conformément à nos accords, j'ai mis en oeuvre les diligences que nous avons contractuellement définies :

- *contrôle par sondage de pièces justificatives*
- *établissement / contrôle des états de rapprochement bancaires*
- *contrôle du respect de la nomenclature comptable*
- *tenue du registre des immobilisations et des amortissements*
- *établissement / contrôle des états déclaratifs*

Cette mission ne concourant pas à la production de comptes annuels, il est donc précisé que ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une mission normalisée de Présentation, d'Examen ou d'Audit.

A l'issue de mes travaux, je déclare que la comptabilité de :

Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT 41 ALLEE DES DEUX FERMES
76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

adhérent de l'association Agréée :

ARA-PL DE HAUTE NORMANDIE 66 QUAI DE BOISGUILBERT 76000
ROUEN

est tenue selon : le plan comptable 2014 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.

Les états ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Montant des recettes brutes :	80 837 Euros
- Résultat imposable :	0 Euros

Fait à MONT SAINT AIGNAN
Le 04/04/2022

Karine MALLEVILLE
EXPERT-COMPTABLE



Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT

41 ALLEE DES DEUX FERMES

76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

DOSSIER FISCAL

NORMECO

18 B Rue Alfred KASTLER

P.A.T. de la Vatine

76130 MONT SAINT AIGNAN

02.35.60.40.19

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :	Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT
N° SIRET	4 8 3 8 6 0 3 6 7 0 0 0 1 8

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES C

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme 5	à long terme 6
			1	2	3	4		

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée C →	<input style="width:100%;" type="text"/>	Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035) →	<input style="width:100%;" type="text"/>
---	--	--	--

Plus-values à court terme exonérées C		Plus-values nettes à long terme exonérées C (à reporter page 1 de la déclaration 2035)	
Article 151 septies du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>	Article 151 septies du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>
Article 151 septies A du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>	Article 151 septies A du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>
Article 238 quindecies du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>
		Article 151 septies B du CGI	<input style="width:100%;" type="text"/>

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (associés personnes morales) D

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Part dans les résultats en %	Répartition			
			du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
			Quote-part du résultat			

Report des totaux de la dernière annexe

Totaux - personnes morales →	<input style="width:100%;" type="text"/>	<input style="width:100%;" type="text"/>	<input style="width:100%;" type="text"/>
---	--	--	--

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

pour [AJ] [1 2] mois

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT			
Nature de l'activité (1)		CONCESSIONNAIRE DE BREVETS		Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		4 8 3 8 6 0 3 6 7 0 0 0 1 8	si exercice en société (2)		AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK x		d'après les règles «créances-dettes» AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV x		Taxe incluse CW			
Si vous êtes adhérent d'une association agréée ou client d'un viseur fiscal (2)		AM x	Année d'adhésion AN 2 0 1 7		Nombre de salariés AP		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA	5 132		Salaires nets perçus AR		
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	80 837			
	R E C E P T E S	2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients ②	AB			
		3	{ Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés []) ③	AC			
	4	Montant net des recettes	AD	80 837			
	5	Produits financiers ④	AE				
	6	Gains divers ⑤	AF	1			
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	80 839			
3	8	Achats ⑥	BA				
	D É P E N S E S	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦	BB			
		10	{ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC			
		11	{ Taxe sur la valeur ajoutée	BD			
	P R O F E S S I O N N E S	12	Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale	JY			
		13	{ Autres impôts	BS	206		
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BV				
	15	Loyer et charges locatives	BF				
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW				
	17	Entretien et réparations	} TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	BH			
	18	Personnel intérimaire					
	19	Petit outillage			10 689		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité					
	L E S	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions		10 689		
		22	Primes d'assurances ⑩	} TOTAL : transports et déplacements	BJ		
	23	Frais de véhicules (cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)					
	E L E S	24	Autres frais de déplacements (voyages ...)				
		25	Charges sociales personnelles ⑪ : dont obligatoires BT 1 106 dont facultatives Madelin BZ	BK	1 106		
			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU				
	L E S	26	Frais de réception, de représentation et de congrès	} TOTAL : frais divers de gestion	BM		
		27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				
		28	Frais d'actes et de contentieux			188	
		29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 163				
30	Autres frais divers de gestion		26				
31	Frais financiers ⑫	BN					
32	Pertes diverses ⑬	BP					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	12 189				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegrid Quantin

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT
N° SIRET	4 8 3 8 6 0 3 6 7 0 0 0 1 8

D É T R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA	68 649		
	35	Plus-values à court terme . 16	CB				
	36	Divers à réintégrer . 17	CC				
	37	Bénéfice Sté civile de moyens . 18	CD				
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE	68 649			
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF				
	40	Frais d'établissement . 19	CG				
	41	Dotation aux amortissements . 20	CH				
	42	dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables BE					
	42	Moins-values à court terme	CK				
	Divers à déduire	43	dont exonération sur le bénéfice «zone franche urbaine» - territoire entrepreneur	CS	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	68 649
			dont exonération sur le bénéfice «entreprise nouvelle»	AW	dont abattement sur le bénéfice «jeunes artistes»	CO	
			dont exonération «jeunes entreprises innovantes»	CU	dont déductions médecins conventionnés de secteur I»	CQ	
			dont exonération médecins «zones déficitaires en offre de soins»	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	
44	Déficit Sté Civile de moyens	CM					
45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	68 649				
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP	0				
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR					

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	16 167
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	2 175
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ	
6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12

(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème Bic		Motorisation	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type			Type de carburant					
	(1)		(2)	(2)	(3)				

- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →			
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035	A	B	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT

41 ALLEE DES DEUX FERMES

76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

AUTRES ETATS

NORMECO

18 B Rue Alfred KASTLER

P.A.T. de la Vatine

76130 MONT SAINT AIGNAN

02.35.60.40.19

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte	No Immo.	Libellé	Date	Montant TTC	Montant TVA	Montant HT	Taux	Amort. Antér.	Amort. Année
21540000	00001 000	ENCEINTE SILVER PHANTOM	140217	1 990.00	331.67	1 658.33	D 25,00	1 658.33	
21540000	00002 000	ENCEINTE SILVER PHANTOM	210317	1 990.00	331.67	1 658.33	D 25,00	1 658.33	
21830000	00003 000	APPLE MBP 13.3 SPACE GRAY	230317	2 179.00	363.17	1 815.83	D 33,33	1 815.83	
TOTAUX				6 159.00	1 026.51	5 132.49		5 132.49	

Société ROUSSEL DEVELOPPEMENT

41 ALLEE DES DEUX FERMES

76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

COMPTES ANNUELS

NORMECO

18 B Rue Alfred KASTLER

P.A.T. de la Vatine

76130 MONT SAINT AIGNAN

02.35.60.40.19

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	3 317	3 317		
28154000 AMTS DU MATERIEL ET OUTILLAGE	3 317-	3 317-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21830000 MATERIEL BUREAU - INFORMATIQUE	1 816	1 816		
28183000 AMTS DU MATERIEL INFORMATIQUE	1 816-	1 816-		
Total II				
DISPONIBILITES	140 884	87 466	53 418	61.07
51200000 CIC	140 884	87 466	53 418	61.07
Total III	140 884	87 466	53 418	61.07
TOTAL GENERAL	140 884	87 466	53 418	61.07

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	80 837	86 293	5 455-	6. 32-
70615100 ROYALTIES	80 837	86 293	5 455-	6. 32-
Chiffre d'affaires NET	80 837	86 293	5 455-	6. 32-
AUTRES PRODUITS	1	1		
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	1	1		
Total des Produits d'exploitation	80 839	86 294	5 455-	6. 32-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	10 853	7 389	3 464	46. 88
62260000 HONORAIRES	1 500	1 500		
62261100 HONORAIRES NOVAGRAAF (Demande)	2 266		2 266	
62261200 HONORAIRES NOVAGRAAF Annuités	6 923	5 727	1 196	20. 88
62700000 FRAIS BANCAIRES	1		1	
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	163	162	1	0. 51
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	206	57-	263	462. 80
63330000 FORMATION CONTINUE	206		206	
63785000 CSG DEDUCTIBLE		57-	57	100. 00
CHARGES SOCIALES	1 106		1 106	
64650000 LACIPAV	1 106		1 106	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		802	802-	100. 00-
68112000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		802	802-	100. 00-
AUTRES CHARGES	25	1	23	N5
65161000 HEBERGEMENT NOM DOMAINE	24		24	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	1	1	1-	40. 85-
Total des Charges d'exploitation	12 189	8 135	4 054	49. 84
Résultat d'exploitation	68 649	78 159	9 510-	12. 17-
Résultat courant avant impôts	68 649	78 159	9 510-	12. 17-
Total des produits	80 839	86 294	5 455-	6. 32-
Total des charges	12 189	8 135	4 054	49. 84
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	68 649	78 159	9 510-	12. 17-